

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 08.10.2019

Révision du : 01.05.2015

TERRE PIGMENT BLANC DE TITANE

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **BLANC TITANE**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées.

Emploi de la substance/de la préparation : coloration pour bois

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

LES FRERES NORDIN

ZA du Charbonneau – 11 rue de la Pierre Blanche

91630 CHEPTAINVILLE

Tél. : 01.69.14.10.70 - Fax : 01.64.56.26.24

contact@fresnordin.com

N° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique : Tél : 32 070/245 245

Suisse : 145

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Numéro CAS/UE	Nom chimique de la substance	Concentration	Symbole de danger, phrases de risque ® et autres informations
13463-67-7 / 236-675-5	Dioxyde de titane	> =98 %	

Dangers physiques : Non classé

Dangers pour la santé : Non classé

Dangers pour l'environnement : Non classé

Classification selon les directives 67/548/CE (DSD) ou 1999/45/CE (DPD) :

Cette substance n'est pas considérée comme dangereuse selon les directives européennes (DSD/DPD).

Principaux effets néfastes

Dangers physico-chimiques : Voir section 9 – Propriétés physiques et chimiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Santé humaine : Voir section 11 – Informations toxicologiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Environnement : Voir section 12 – Informations écologiques.

Pas de données supplémentaires disponibles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) : Aucun étiquetage nécessaire

2.3 Autres dangers

Pas d'autre information disponible.

SECTION 3 : Composition/information sur les composants

Néant

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 08.10.2019

Révision du : 01.05.2015

TERRE PIGMENT BLANC DE TITANE

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Ingestion

Ne pas faire vomir, boire de l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si nécessaire

SECTION 5 : Mesure de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Pas d'exigences spéciales.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas d'exigences spéciales.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Pas d'exigences spéciales.

Équipement de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Pas d'exigences spéciales.

Méthodes particulières d'intervention

Le produit lui-même ne brûle pas. Le produit est inerte, non inflammable et non combustible

SECTION 6 : Mesures de lutte contre l'incendie

Précautions individuelles

Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion de la poussière dans l'environnement. La poussière peut provoquer le blanchiment des zones environnantes. Empêcher les fuites de produit de pénétrer dans les canalisations et les fosses qui se déversent dans les cours d'eau naturels.

Méthodes de nettoyage

Utiliser n'importe quel moyen mécanique adapté (par ex. aspirateur, ramassage), mais éviter de produire de la poussière pendant le nettoyage.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Manipulation

Éviter la formation de poussière lors de la manipulation. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Stockage

Conserver dans un endroit sec. Matières à éviter : aucun(e).

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition -Valeurs limites pour les autres pays

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 08.10.2019

Révision du : 01.05.2015

TERRE PIGMENT BLANC DE TITANE

BE :	Dioxyde de titane - VL = 10 mg/m ³
CH :	Dioxyde de titane - TWA = 3 mg/m ³ , poussières alvéolaires, : valeur non-provisoire
FR :	Dioxyde de titane - VME = 10 mg/m ³ , calculé en TI, : valeurs limites admises

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme: Poudre

Couleur: blanc

Odeur : Aucune

Valeur du ph :

Température de fusion: > 1180 °C BaSO₄ > 1.350 °C

Température d'ébullition: Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité : Poussières explosives

Auto inflammabilité : Pas d'auto ignition

Propriété comburantes : Non Explosif

Pression de vapeur : Négligeable

Densité relative :

SOLUBILITE :

a) hydro solubilité: < 0.01 g/l

b) lipo solubilité : Non déterminé

Coefficient de partage : ---

Autres données : ---

9.2. Autres informations :

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

CONDITION A EVITER DE L'ACIDE SULFURIQUE EST LIBERE A PH<3

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

FLAMME OXYDANTE > 570 °C de ZnO

FLAMME REDUCTRICE > 875 °C production de BaS

SECTION 11 : Informations toxicologiques

TOXICITE AIGUE

DL₅₀ PAR VOIE ORALE, ESSAI SUR LE RAT : > 15000 mg/Kg

PEAU DU LAPIN (24 h) : NON IRRITANT

OEIL DU LAPIN : NON IRRITANT

SECTION 12 : Informations écologiques

LE LITHOPONE EST PRATIQUEMENT INSOLUBLE DANS L'EAU

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 1.05.2015

Numéro version : 1

Révision du :

Nom du produit : BLANC LITHOPONE**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

VERIFIER L'APTITUDE DU PRODUIT A ETRE REUTILISE.
PEUT ÊTRE EVACUE VERS UNE DECHARGE APPROPRIEE EN RESPECTANT LES REGLEMENTS OFFICIELS LOCAUX. EN CAS DE QUANTITE IMPORTANTE, RETOUR AU FABRIQUANT.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 GGVSee / IMDG CODE : ---
14.2 GGVE / GGVS : ---
14.3 UN N° : ---
14.4 RID / ADR : ---
14.5 ICAO / IATA – DGR : ---
14.6 ADNR : ---

SECTION 15 : Information réglementaires

LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS A ETIQUETAGE.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations et les recommandations contenues dans cette fiche sont basées sur des données estimées justes. Néanmoins il ne peut être donné aucune assurance ou garantie relative aux informations présentées ici